



PROROGATION DE
PERMIS DE CONSTRUIRE COMPRENANT OU NON DES
DEMOLITIONS

MAIRIE
CHAMPAGNE-SUR-OISE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Votre dossier a été instruit par la
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise
Affaire suivie par : Nathalie LEVIEUX,
Responsable du Service du Droit des Sols

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Permis de construire comprenant ou non des démolitions	N° PC 95134 21 H0026
Déposé le : 27/12/2021 Complété le 23/03/2022 SCCV CHAMPAGNE-CORBINEAU Par : représentée par Monsieur LE MAITRE franck Demeurant à : 21 bis rue JACQUES CARTIER 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX Sur un terrain sis 43 RUE DU GAL CORBINEAU 95660 CHAMPAGNE-SUR-OISE Cadastré : AD297, AD298, AD302, AD303	Surface plancher totale : 519,00 m ² Surface plancher construite : 2 952,00 m ² Destinations :32 logements (10 sociaux et 22 individuels)

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-2, L421-6, L441-1 à L444-1 et R421-19 à R421-22,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15/12/2022

Vu l'article L 621-31 du Code du Patrimoine (article 13 bis de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques).

Vu le décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 prolongeant le délai de validité des permis de construire, d'aménager ou de démolir et des décisions de non-opposition à une déclaration préalable

Vu la demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions susvisées,

Vu la demande de prorogation en date du 6/01/2025

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : L'autorisation, objet de la demande susvisée, dont toutes les prescriptions et autres obligations sont maintenues **EST PROROGÉE** d'un an, à compter du terme de la validité de la décision initiale.

Fait à CHAMPAGNE-SUR-OISE

Le 30 JAN. 2025

Le Maire,



Par déléation,
Le Maire Adjoint,

Jean-Jules MORTEO

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

- <i>Transmis en Sous-Préfecture le</i>	12 FEV. 2025
- <i>Notifié au demandeur le</i>	31 JAN. 2025